

Stratégie régionale de valorisation touristique des canaux et rivières navigables de Bourgogne



Bourgogne
Conseil régional

Irriguée par plus de 1000 km de voies navigables, la Bourgogne bénéficie d'un atout singulier, un réseau hydraulique vivant et fragile, porteur d'opportunités pour l'avenir de ses territoires et des Bourguignons eux-mêmes.

Ce patrimoine fluvial exceptionnel, constitué de rivières naturelles et de canaux artificiels, alimentés par des réseaux hydrauliques ingénieux et complexes, constitue le support de nombreuses activités sur l'eau, dans l'eau, et plus largement autour de ces plans d'eau. C'est cette acception large du « tourisme fluvial », intégrant la navigation de plaisance, la baignade, la pêche mais aussi la randonnée pédestre ou cycliste sur les chemins de halage transformés en véloroutes, et plus largement l'accès au patrimoine et sites d'intérêt majeur à proximité de cette trame bleue que recouvre la « Stratégie régionale de valorisation touristique des canaux et rivières navigables de Bourgogne ».

L'ambition de la région Bourgogne pour le développement des canaux s'inscrit dans une démarche volontariste, comme en témoignent la stratégie et le programme d'actions rassemblés ici, fruit des concertations conduites avec tous les partenaires du tourisme fluvial en 2011 et 2012.

La dynamique régionale engagée en faveur des canaux a permis de révéler le potentiel fluvial bourguignon, de créer les conditions d'une synergie entre tous les acteurs publics et privés et de tisser des liens précieux pour l'avenir. La prise de conscience est réelle et les conditions de la réussite sont aujourd'hui réunies.

La région Bourgogne, seule région française à s'être dotée d'une vice-présidence « tourisme & canaux » poursuivra, en sa qualité de chef de file du développement économique et avec l'appui du comité régional du tourisme, son engagement pour l'avenir économique et environnemental de ses canaux et plus globalement celui de toutes ses voies navigables.

La Stratégie est désormais écrite. Elle est ambitieuse, elle se doit d'être innovante, entreprenante et mobilisatrice.

Je vous invite à y participer.

Septembre 2012

François PATRIAT

Président du conseil régional de Bourgogne
Sénateur de la Côte-d'Or

Sommaire

I Le diagnostic.....	5
1 Les principales caractéristiques des voies d'eau navigables en Bourgogne	5
1.1 Les voies d'eau : éléments structurants du territoire régional.....	5
1.2 La navigation de plaisance	6
1.3 Les autres activités sur ou dans l'eau.....	8
1.4 Le tourisme autour de l'eau.....	9
2 Les enjeux identifiés.....	10
2.1 Au regard du développement touristique	10
2.2 Du point de vue des acteurs locaux.....	10
II. Les objectifs.....	12
1 La finalité de la Stratégie.....	12
2 L'éco-destination	12
3 Les axes stratégiques.....	13
III. Les actions.....	14
1 Promouvoir la destination	14
2 Améliorer l'offre et la qualité des services sur l'eau	14
3 Favoriser et améliorer les activités et les services autour de l'eau	15
4 S'organiser pour mettre en œuvre la stratégie.....	16
IV. La gouvernance.....	18
1 Le mode de gouvernance.....	18
2 Les outils du partenariat	19
V. Le suivi et l'évaluation.....	22
Remerciements.....	23

I Le diagnostic

La présentation des forces et faiblesses du réseau navigable bourguignon et de ses principales caractéristiques, synthétisée dans cette première partie, s'appuie sur des éléments disponibles dans de nombreuses études existantes, parfois peu exploitées ; on dénombre ainsi un schéma de développement pour chacun des canaux de Bourgogne, ainsi que de nombreuses études plus ponctuelles.

La délégation Atout France Bourgogne, assistée des bureaux d'études Omega Consultants et Tourismessor conseil, a été chargée de recenser et croiser ces données dans l'objectif d'en révéler les principaux traits.

Parallèlement, afin de renforcer le diagnostic au plan économique, le comité régional du tourisme a piloté plusieurs études qui détaillent l'impact du Tour de Bourgogne à Vélo® (2010) ainsi que le poids économique des clientèles du tourisme fluvial et des activités liées à la plaisance (2011). Les données sont disponibles sur le site Internet du comité régional du tourisme (www.bourgogne-tourisme-pro.com).

Enfin, des entretiens conduits en 2010 et des réunions thématiques, organisées en 2011 et 2012 par le conseil régional sous la responsabilité de la vice-présidente tourisme et canaux, ont permis de conforter et enrichir utilement ces éléments de diagnostic.

I Les principales caractéristiques des voies d'eau navigables en Bourgogne

1.1 Les voies d'eau : éléments structurants du territoire régional

La Bourgogne, nœud fluvial européen

La Bourgogne est une grande région touristique composée de quatre départements aux identités propres, dont la notoriété repose en grande partie sur un ancrage « Bourgogne ».

Véritable nœud fluvial au cœur de l'Europe, constituée d'un réseau de plus de 1 000 kilomètres de voies navigables, la région Bourgogne constitue avec le Languedoc-Roussillon et l'Alsace l'une des premières destinations de plaisance françaises. Les retombées directes du tourisme fluvial sur le territoire régional s'élevaient en 2009 à 47 millions d'euros.

Les données relatives à l'offre du tourisme de plaisance témoignent de cette importance. On recense en effet environ 360 bateaux de location répartis entre 26 bases de location et 980 bateaux privés qui ont comme port d'attache la Bourgogne. On comptabilise 14 chantiers navals, 24 péniches-hôtels et 10 bateaux promenades avec restauration. Enfin, 10 paquebots fluviaux sont au départ ou font escale en Bourgogne.

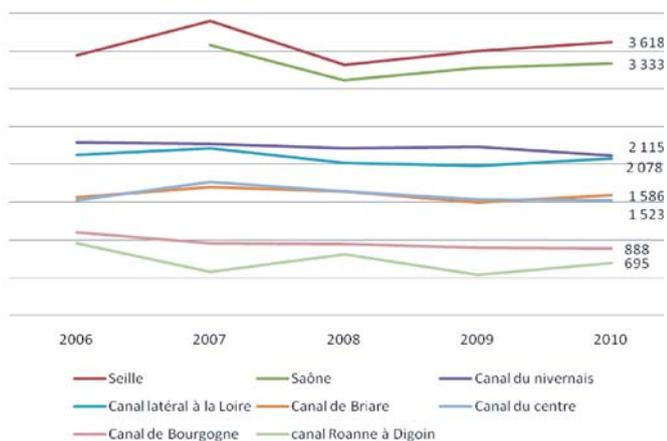
Le Tour de Bourgogne à Vélo®

La fréquentation du Tour de Bourgogne à Vélo®, qui emprunte principalement certaines portions des chemins de halage, s'établit à 1 million de passages recensés chaque année sur les 700 km de voies aménagées.

On évalue à 93,6 millions d'euros les dépenses réalisées par les touristes à vélo en Bourgogne, dont 34,3 millions d'euros directement imputables au Tour de Bourgogne à Vélo®.

1.2 La navigation de plaisance

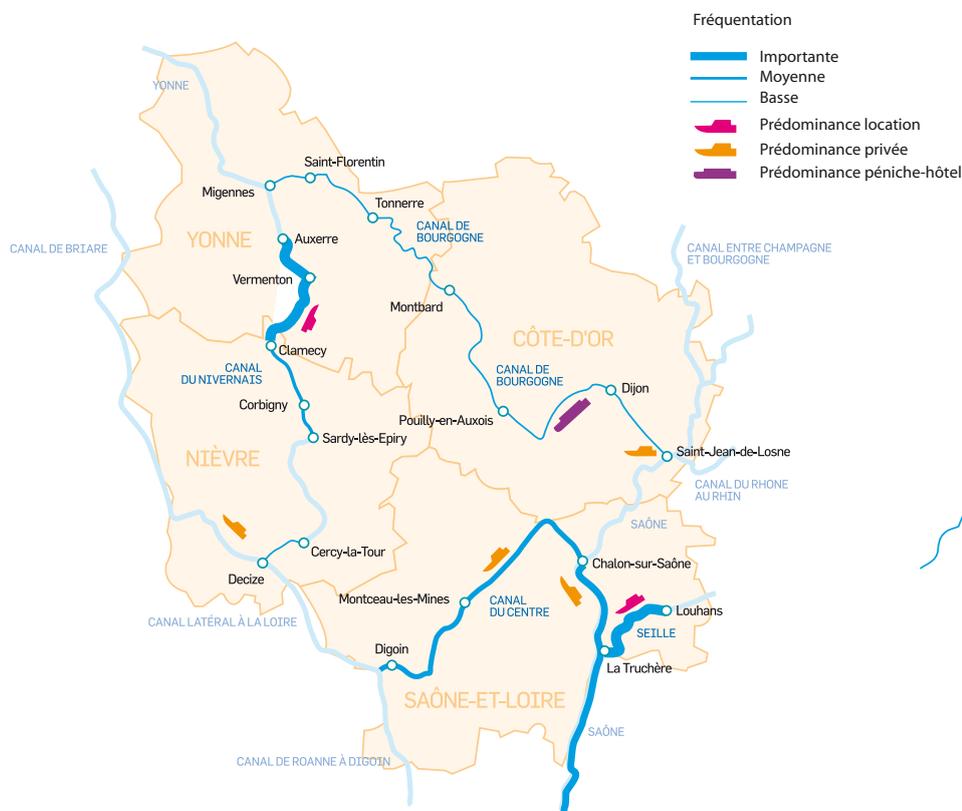
Une fréquentation en baisse



Les passages de bateaux aux écluses sont en baisse de 4% sur l'ensemble des canaux de Bourgogne en cinq ans. Parmi eux, le canal de Roanne à Digoin et le canal de Bourgogne enregistrent une baisse significative de 28% et 20%. A l'opposé, la Seille et la Saône connaissent depuis ces dernières années une légère évolution positive.

Evolution du nombre moyen de passages de bateaux aux écluses

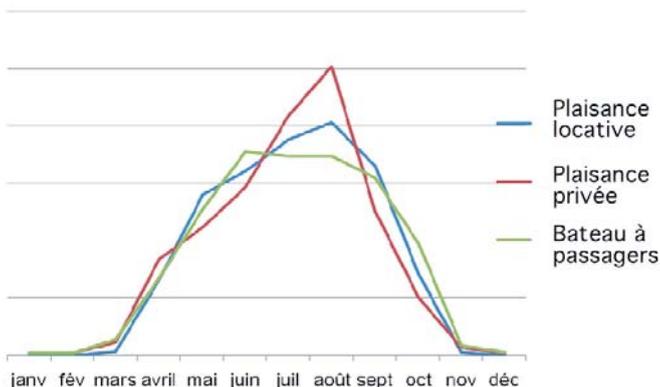
Le poids de la plaisance locative



On note une fréquentation importante sur la section Nord du canal du Nivernais et sur la Seille, en partie due à la densité d'offres de plaisance locative.

A contrario, on remarque une faible pratique de celle-ci sur le versant Saône du Canal de Bourgogne.

Une activité principalement estivale



Saisonnalité par type d'embarcation

Plus de 42% des passages de bateaux sont enregistrés au cours des mois de juillet et août. Cette pointe estivale est plus marquée pour la plaisance privée : 46% contre 39% pour la plaisance locative. La saisonnalité du trafic varie très peu d'un canal à l'autre. Le canal de Bourgogne a une fréquentation plus marquée sur les ailes de la saison avec une part inférieure en juillet et août.

La fréquentation quotidienne des écluses varie en fonction des types d'embarcation. La variation d'un jour à l'autre est faible pour la plaisance privée. En revanche, pour la plaisance locative la fréquentation est logiquement plus élevée le dimanche (fonctionnement de la location généralement du samedi au samedi).

Le profil des plaisanciers

Les plaisanciers sont pour 67% d'entre eux des touristes étrangers (Britanniques : 23%, Suisses : 17%, Allemands : 16%) et 33% de touristes français (origine: Ile de France, Rhône-Alpes et Bourgogne).

On note globalement, sur l'ensemble des canaux, une part équivalente en termes de nuitées entre la plaisance locative et privée, cette dernière séjournant plus longtemps sur le territoire.

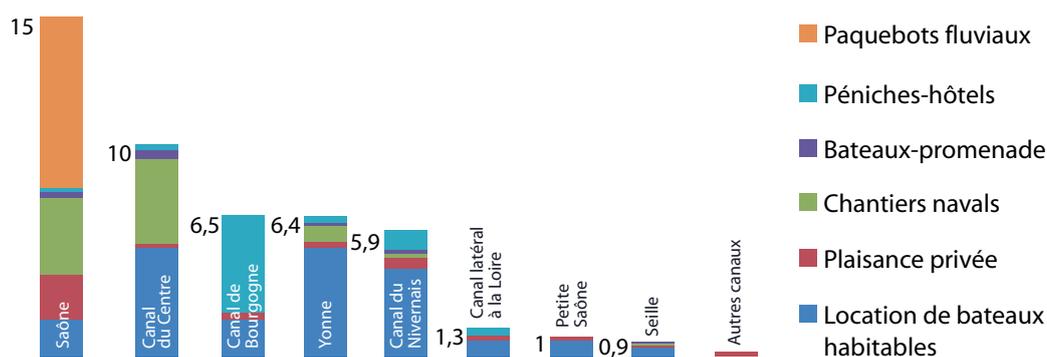
Une majorité relative (45,5%) des plaisanciers ont entre 60 et 69 ans. Les touristes de moins de 40 ans représentent à peine 5% du total. La moyenne d'âge varie selon le type de clientèle : 53 ans pour les locataires de bateaux contre 63 ans pour les propriétaires.

Au regard de la moyenne d'âge, le taux important de personnes retraitées est logique ; elles sont nettement surreprésentées chez les propriétaires de bateaux (69%) contre seulement 18% chez les locataires.

Suivent ensuite, au 1er rang des actifs, les CSP + (cadres et professions intellectuelles supérieures) qui sont largement représentées chez les locataires (45,5%).

Des retombées économiques de poids et d'origines inégales

Retombées économiques par voie d'eau et par type d'opérateurs (en millions d'euros par an)



La répartition des retombées économiques du tourisme fluvial par voie d'eau et par secteur d'activité permet de distinguer les éléments suivants :

- Pour le canal du Nivernais et l'Yonne navigable, les impacts sont pour l'essentiel dus à la location de bateaux habitables,
- L'activité des péniches-hôtels représente près de 65% des retombées économiques du canal de Bourgogne,
- Sur la Saône, l'importance des retombées économiques de l'activité provient des paquebots fluviaux,
- Enfin, ce sont les retombées de l'activité des chantiers navals qui sont essentiellement observables sur le canal du Centre.

1.4 Le tourisme autour de l'eau

1.4.1 La pratique massive du vélo

Une activité qui se développe

Empruntant une part importante des chemins de halage longeant les voies d'eau, le Tour de Bourgogne à Vélo® enregistre aujourd'hui plus de 1 million de passages chaque année. Les éco-compteurs placés sur les véloroutes enregistrent une fréquentation en forte progression.

Des touristes bien présents

Un usager sur quatre du Tour de Bourgogne à Vélo® est un touriste, ce qui constitue un chiffre particulièrement élevé. La part des excursionnistes (cyclistes à la journée) est plus élevée à proximité des agglomérations (atteignant 90% à Velars-sur-Ouche). La part des touristes est plus élevée à proximité des sites touristiques (notamment 49% à Cluny).

Une clientèle touristique étrangère

Les touristes étrangers constituent 47% des touristes empruntant le Tour de Bourgogne à Vélo® contre 31,5% pour l'ensemble des touristes en Bourgogne. Parmi les touristes, cinq nationalités représentent 85% de l'ensemble : Néerlandais, Belges, Britanniques, Allemands et Suisses.

Des retombées économiques conséquentes

Selon les chiffres-clés issus de l'étude menée par Bourgogne Tourisme, le tourisme à vélo (ensemble des personnes ayant pratiqué le vélo au moins une fois pendant leur séjour) a généré 93,6 millions d'euros au cours de l'année 2009.

Les touristes et excursionnistes ont dépensé 34,3 millions d'euros pendant les seuls jours où ils ont randonné.

Une saisonnalité étendue

Cette activité s'étale sur une saison large qui s'étend de Pâques à la Toussaint. En effet, la pratique sur le Tour de Bourgogne à Vélo® est particulièrement élevée en mai, juillet et août mais la saison cycliste reste très étendue. Les ponts du mois de mai, du 14 juillet et du 15 août enregistrent les fréquentations maximales. Dès les vacances de février et jusqu'aux vacances de Toussaint, tout week-end de beau temps peut donner lieu à des fréquentations importantes, la basse saison n'étant que de trois mois.

Le patrimoine et la gastronomie en guise d'activités

Près des deux tiers des touristes à vélo visitent des villes et villages, plus d'un tiers des musées. Ces taux sont encore plus élevés parmi les cyclistes itinérants. Les valeurs maximales sont atteintes par les cyclistes étrangers avec plus de 90% déclarant une activité :

- 34% des touristes visitent une cave et font une dégustation,
- 15% achètent du vin avec une dépense moyenne de 112 €,
- 40% vont au moins une fois au restaurant ou dans une ferme auberge.

Parmi les autres activités physiques ou de détente, la baignade vient en priorité avec 17% de pratiquants. En revanche, seulement 20% des excursionnistes ont une autre activité que la randonnée. Le cas échéant, visite de ville ou village et baignade sont également mis en avant. La mise en valeur des lieux de baignade, des visites de villages et des dégustations restent donc des éléments prioritaires.

Un niveau de satisfaction correct

Le niveau de satisfaction sur le Tour de Bourgogne à Vélo® atteint une note moyenne de 6,6/10, la qualité paysagère et patrimoniale des sites traversés obtenant la meilleure note. Les notes relatives aux aménagements sont bonnes, autour de 7 pour la signalisation, le revêtement, l'entretien, la cohabitation entre usagers. En revanche, la note est minimale pour les services, toilettes, points d'eau, commerces (5,1), les loisirs, points de baignade, jeux (5,5), la présence de cafés-restaurants (5,6). Il s'agit de trois points à améliorer prioritairement. Les niveaux de satisfaction les plus faibles sont surtout atteints sur des sections isolées.

1.42 La pêche

La Bourgogne est une région riche sur le plan halieutique¹. L'offre de produits pêche est variée et fournie. La qualité de la ressource est indéniable.

Deux types de clientèles sont identifiés : les pêcheurs passion / pêcheurs détente d'une part, et les clientèles traditionnelles, familiales et groupes d'autre part.

Les pêcheurs passionnés viennent en Bourgogne pour vivre leur passion et parce que les sites ont un intérêt en termes de pratiques de pêche et de diversité des espèces.

Pour l'autre clientèle, la pêche constitue le loisir d'un jour.

A partir de la pêche, il est concevable d'imaginer un développement touristique des sites exposés à la pratique en diversifiant l'offre de loisirs par des activités de pleine nature et des hébergements adaptés à proximité (village pêche). Par ailleurs le cadre et l'accessibilité de cette offre sont des critères de choix.

La pêche vient en complément d'une offre touristique existante. Elle peut permettre d'allonger la saison touristique, de valoriser un point d'eau. L'hébergement spécifique dédié aux pêcheurs est encore à développer. Cela reste un loisir confidentiel malgré les potentialités offertes par une ressource en eau appropriée : les étangs, les réservoirs, les rivières, les canaux.

2 Les enjeux identifiés

Ces premiers éléments de diagnostic ont été croisés avec d'autres études² de développement à vocation plus large, ainsi que des témoignages issus d'interviews et de réunions de concertation.

2.1 Au regard du développement touristique

Les multiples études réalisées sur les différentes voies d'eau au cours de ces dernières années font remarquer que la navigation, à elle seule, ne constitue pas aujourd'hui un levier d'activité suffisant pour générer une dynamique de développement.

Ainsi, il convient d'améliorer la complémentarité vélo/tourisme de proximité et navigation afin de constituer un axe stratégique majeur de développement.

L'inscription du réseau bourguignon dans une offre européenne passe par la création d'une véritable destination au même titre que le littoral ou la montagne. La dimension régionale apparaît comme la taille critique minimale pour cette mise en marché.

L'enjeu de la mise en marché et de la mise en tourisme de la destination doit reposer sur une volonté basée sur une stratégie de mise en réseau et de construction d'une offre globale coordonnée et animée. A ce titre, la synergie entre les acteurs locaux et une entité fédératrice est indispensable.

Enfin, l'analyse des forces et faiblesses des différents métiers et des différents canaux met en évidence le caractère d'urgence d'une approche de développement basée sur la recherche de nouvelles clientèles (tourisme autour de la voie d'eau) et l'amélioration du niveau de services et de notoriété pour les clientèles actuelles (randonneurs pédestres, cyclistes, navigants, etc.).

2.2 Du point de vue des acteurs locaux

Les acteurs locaux, réunis au cours de réunions organisées par voie d'eau, soulignent unanimement l'enjeu de dynamisation des canaux et rivières navigables de Bourgogne en tant que vecteur de développement économique et touristique.

Les acteurs de terrain partagent les mêmes préoccupations autour de la gestion communale des haltes et ports, des véloroutes et expriment une difficulté à sortir du couple exclusif voie d'eau / activité de plaisance en transposant les canaux comme un corridor permettant de part et d'autre de nombreuses activités sur les territoires riverains.

1 Etude sur le tourisme halieutique en Bourgogne réalisée en 1996

2 Schéma de développement fluvial sur le territoire de la CCM, Schémas de développement du canal du Centre, de la Seille et du canal de Bourgogne, Schéma Interrégional Rhône-Saône, Schéma de développement du canal latéral à la Loire.

Ils considèrent qu'il est nécessaire que leurs territoires s'inscrivent dans une démarche de promotion à l'échelle régionale.

Pour ces acteurs, la mission de développement est positionnée et identifiée au sein d'une structure existante ou à créer, représentant les collectivités riveraines de la voie d'eau.

Enfin, ils reconnaissent une situation entre les voies d'eau très contrastée :

- au niveau de la coopération autour de la voie d'eau,
- sur le plan de la perception future des modalités de développement et de partenariat.

Face à ces constats, le défi de la stratégie régionale de valorisation touristique des canaux et rivières navigables de Bourgogne est d'impliquer simultanément l'ensemble des acteurs, publics et privés, autour d'un projet dynamique et ambitieux pour que ces constats et remarques négatives, depuis trop longtemps exprimées, soient définitivement résolues.

A RETENIR

La Bourgogne est perçue comme l'une des principales destinations du tourisme de plaisance en France. La qualité paysagère et patrimoniale constitue l'un des attraits majeurs des voies d'eau bourguignonnes. Le Tour de Bourgogne à Vélo® est également un axe de plus en plus emprunté.



Les acteurs locaux reconnaissent l'intérêt de ces linéaires en tant que vecteur de développement ; ils accordent à la Région le rôle de chef de file du développement économique et se positionnent pour la création d'une structure locale de développement à l'échelle d'un linéaire.

Le réseau navigable bourguignon est en perte de vitesse vis-à-vis de ses deux principaux concurrents : le canal du Midi et les canaux de l'Est de la France. La promotion de nouvelles destinations à l'échelle de l'Europe constitue également un risque pour l'avenir.



Le manque de services touristiques et de commerces à proximité de la voie d'eau apparaît comme l'un des points les plus négatifs quelle que soit la forme de tourisme (plaisance, cyclisme,...).

II. Les objectifs

1 La finalité de la Stratégie

Considérant le poids du secteur touristique dans l'économie régionale, forte d'un réseau fluvial la plaçant en tête des régions françaises et recelant de nombreuses potentialités de développement, la région Bourgogne a souhaité réaffirmer et amplifier sa stratégie de valorisation des canaux et rivières navigables.

Le tourisme fluvial a été identifié depuis longtemps comme l'un des secteurs porteurs pour la Bourgogne, comme en témoigne l'axe C du Schéma régional de développement touristique 2005 - 2015 à travers sa mesure concernant l'émergence de nouveaux itinéraires de découverte touristique dont fait partie le tourisme fluvial (mesure C18). Des résultats probants ont été obtenus, mais restent en deçà du potentiel exploitable, non seulement pour les cibles classiques (plaisanciers du Nord de l'Europe, ...), mais encore plus si l'on intègre les catégories de touristes en forte croissance (marchés de longue distance et cibles de pays émergents) et les populations locales.

Parallèlement, le développement sur et autour des voies navigables doit désormais intégrer de nouvelles dimensions, tels les enjeux du développement durable (protection de la ressource en eau, préservation de la biodiversité, augmentation de la part modale du fret fluvial, ...) et les évolutions rapides des pratiques en matière de tourisme (innovation numérique, modification des comportements sociétaux et ses implications sur la physionomie des séjours, ...).

Face au diagnostic dressé en première partie et à ces nouveaux enjeux et défis, la Stratégie régionale de valorisation touristique des canaux et rivières navigables de Bourgogne est confortée autour d'une finalité :

Faire émerger et prospérer en Bourgogne une destination éco-touristique structurée et dynamique, qui réponde aux attentes des clientèles par une offre adaptée, basée sur des activités touristiques diversifiées sur et autour de l'eau.

2 L'éco-destination

L'intégration des enjeux du développement durable comme élément central et transversal des actions énumérées par la stratégie de valorisation doit permettre à la région Bourgogne d'être reconnue comme une véritable destination éco touristique qui distingue cette dernière des autres lieux de séjour.

A terme, cette image doit constituer pour les différents usagers de la voie d'eau l'un des critères prioritaires du choix qu'ils feront en faveur d'un séjour ou d'une activité sur les canaux et rivières navigables de Bourgogne.

Concrètement, afin de construire collectivement cette « éco-destination », les actions de la stratégie préciseront le niveau de contribution aux orientations fondamentales caractérisant la spécificité du produit bourguignon autour :

- d'engagements environnementaux,
- d'une exception culturelle,
- d'un choix de gouvernance citoyenne,
- de la volonté de la Région à soutenir les dynamiques innovantes.

Cette ambition doit être partagée par l'ensemble des acteurs qui auront, en pratique, à mettre en œuvre les projets de développement. La région Bourgogne, en qualité de coordonnateur, veillera à ce que ces valeurs soient intégrées et relayées.

3 Les axes stratégiques

Afin d'atteindre cet objectif général, une logique d'action a été dégagée à l'issue d'un important travail de concertation, en particulier des ateliers thématiques organisés durant l'hiver 2011 - 2012.

Elle est confortée par le diagnostic présenté en première partie, l'évaluation des résultats produits par les schémas et études antérieurs, l'analyse des dynamiques à l'œuvre sur d'autres territoires en France et à l'étranger et les préconisations apportées par des institutions qualifiées, notamment le CESER ou des associations œuvrant pour le développement fluvestre (ANPEI, Amis du canal du Nivernais, Autour du canal de Bourgogne, Entente des canaux du Centre France, ...)

Quatre axes stratégiques ont ainsi été identifiés, tous complémentaires et de mise en œuvre immédiate :

PROMOUVOIR LA DESTINATION

- 1 afin de convaincre tous les publics : touristes français et étrangers, mais aussi les populations locales, du potentiel de la Bourgogne et d'affirmer son réseau fluvial comme l'une des armatures fortes de son développement touristique ;

AMELIORER L'OFFRE ET LA QUALITE DES SERVICES « SUR L'EAU »

- 2 dans le souci de sauvegarder toutes ces infrastructures fluviales et de les adapter à leurs nombreux usages, en particulier les activités touristiques ;

FAVORISER ET AMELIORER LES ACTIVITES ET SERVICES « AUTOUR DE L'EAU »

- 3 afin d'accélérer le développement des territoires traversés par ces voies d'eau et la diffusion large des retombées économiques ;

S'ORGANISER POUR METTRE EN ŒUVRE LA STRATEGIE.

- 4 Ce dernier axe, transversal, transcende l'ensemble de la démarche. Il a en effet été identifié comme « condition de la réussite » de la Stratégie régionale de valorisation touristique des canaux et rivières navigables de Bourgogne.

III. Les actions

Déclinaison des axes opérationnels

1 Promouvoir la destination

Dans un contexte de forte concurrence entre destinations, il semble déterminant de communiquer sur une offre touristique originale et dynamique à l'échelle régionale. A ce titre, il convient de définir et mettre en œuvre une stratégie de communication spécifique.

Pour cela, l'un des objectifs est de créer une marque qui permettra l'identification de la destination fluviale de la région Bourgogne. Il convient de fédérer l'ensemble des acteurs publics et privés autour de la déclinaison locale de cette marque et de pouvoir l'utiliser également dans des campagnes de promotion et au sein d'outils de communication.

Un volet animation (organisation d'événementiels, participation à des salons) complète les objectifs opérationnels de ce premier axe.

☛ **Créer et formaliser une «identité» spécifique pour rendre lisible et fonctionnelle la démarche de la région Bourgogne**

1 - Créer ou développer une «marque fille» à la Marque Bourgogne

☛ **Construire un plan de communication partagé fédérant les acteurs régionaux publics et privés**

2 - Développer des actions de promotion en privilégiant l'utilisation des TIC

☛ **Accompagner l'événementiel**

3 - Organiser un événementiel de niveau régional et soutenir des manifestations locales

2 Améliorer l'offre et la qualité des services sur l'eau

Il ne suffit pas de faire venir davantage de personnes sur les voies d'eau bourguignonnes, et notamment des plaisanciers, encore faut-il leur garantir des conditions de navigation de qualité.

Il est nécessaire de mettre en œuvre un programme d'actions qui structure l'offre de services pour les différents usagers de la voie d'eau et qui tente de mieux répondre à leurs attentes.

Ainsi, au travers de la réalisation d'un schéma directeur par voie d'eau, on interviendra sur la modernisation, l'organisation, la hiérarchisation et la sécurisation des équipements et des structures d'accueil sur le réseau navigable bourguignon.

Une attention particulière sera portée aux conditions d'une navigation propre (déchets, eaux usées,...), ainsi qu'aux conditions d'accueil des navigateurs.

☛ **Moderniser, organiser, hiérarchiser et sécuriser le réseau navigable bourguignon**

- 4 - Fiabiliser les infrastructures et garantir la ressource en eau grâce à des programmes d'investissements prioritaires
- 5 - Réaliser, par voie d'eau, un schéma directeur permettant de proposer une organisation spatiale des aménagements (localisation des zones de stationnement...)
- 6 - Définir et qualifier le niveau de services minimum proposé dans un port, une halte arrêt et une halte escale
- 7 - Améliorer et uniformiser le niveau des équipements des plateaux d'écluses
- 8 - Améliorer la signalisation fluviale

☛ **Ajuster le fonctionnement du réseau aux attentes des navigateurs**

- 9 - Adapter l'ouverture de la navigation aux objectifs de développement économique
- 10 - Définir pour chaque voie navigable un mode d'exploitation satisfaisant à la fois pour les navigateurs et les personnels

☛ **Informersur les conditions de navigation**

- 11 - Créer un poste de coordination unique par voie d'eau
- 12 - Rédiger une Charte des droits et devoirs des utilisateurs
- 13 - Améliorer les conditions d'accès aux informations relatives à la navigation

☛ **Mettre en place les conditions d'une navigation propre**

- 14 - Encourager les initiatives collectives dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets et eaux usées
- 15 - Soutenir les initiatives destinées à conforter le volet développement durable dans les activités publiques et privées
- 16 - Déployer des solutions techniques innovantes et respectueuses de l'environnement (génie écologique, valorisation des sédiments...)

3 Favoriser et améliorer les activités et les services autour de l'eau

Le niveau d'offre de services le long des voies d'eau fait l'objet des principales critiques des touristes interrogés. De plus, la performance économique fluviale n'est pas stimulée par suffisamment d'interactions entre les voies d'eau et les territoires qu'elles traversent.

L'amélioration de l'offre de services doit être abordée selon deux éléments :

- faire correspondre l'offre, lorsqu'elle existe, avec la demande : il s'agit dans ce cas d'intervenir sur les conditions d'information qui doivent être similaires sur l'ensemble de la voie d'eau,
- favoriser l'implantation et/ou le développement d'offres de services de base dès lors qu'une carence de ce type est constatée.

Il convient donc de favoriser l'émergence de nouveaux services touristiques le long des voies d'eau dans un souci, notamment, de démocratisation. Le lien avec des services touristiques situés à proximité des linéaires doit également être recherché.

Un objectif de qualification (Charte de qualité) doit voir le jour en engageant une démarche auprès des prestataires de locaux.

Il convient de poursuivre l'aménagement des véloroutes, de soutenir les initiatives visant à valoriser le patrimoine naturel, architectural et immobilier des voies d'eau et d'améliorer l'utilisation touristique des lacs réservoirs.

Enfin, les conditions d'implantation de professionnels de la plaisance (réparation, hivernage, location,...) doivent être accompagnées.

☛ **Garantir un accueil en commerces cohérent et suffisant**

17 - Réaliser un état des lieux des équipements et services existants permettant de définir un schéma d'aménagements prioritaires et secondaires le long des voies d'eau et répondre ainsi aux besoins des clientèles

☛ **Soutenir le développement de nouveaux services notamment dans un souci de démocratisation du canal**

18 - Créer de nouveaux services : offres de loisirs, infrastructures, accès aux TIC...

☛ **Informar de manière similaire sur l'ensemble de la voie d'eau**

19 - Réaliser des outils communs d'information : guide d'accueil général à l'échelle d'un linéaire, utilisation d'Internet, signalétique commune, points d'information touristique

☛ **Former les acteurs et les prestataires, qualifier les offres de service dans un esprit « culture canal »**

20 - Développer une charte de qualité des prestataires : sessions de formation, « veilleurs de canal ambassadeurs », labellisation et rôle « d'ambassadeur touristique » des éclusiers

☛ **Soutenir les initiatives visant à mettre en valeur le patrimoine naturel et architectural des voies d'eau**

21 - Recenser et cartographier le patrimoine foncier et immobilier du domaine public fluvial (DPF)

22 - Répertoire les éléments constitutifs du patrimoine des canaux, protéger les archives et définir la typicité de chaque voie d'eau

23 - Intégrer la dimension paysagère et les enjeux de la biodiversité

24 - Développer des lieux d'évocation liés au patrimoine du canal et favoriser l'éducation relative à l'environnement

☛ **Poursuivre l'aménagement des véloroutes sur les chemins de halage**

25 - Développer l'utilisation de la véloroute (aménagement secondaires, panneautage, aires d'accueil...)

☛ **Développer les liens avec les autres offres touristiques des territoires**

26 - Faciliter la mobilité touristique pour donner accès aux activités et aux sites proches (navettes, TER...)

☛ **Valoriser l'utilisation des lacs réservoirs**

27 - Faciliter le développement d'activités sur et aux abords des plans d'eau

☛ **Favoriser l'implantation et le développement de professionnels de la plaisance (réparation, hivernage, location,)**

28 - Accompagner les projets de développement et d'installation des professionnels d'activités nautiques

4 S'organiser pour mettre en œuvre la stratégie

Afin d'avancer dans le développement des activités liées à la voie d'eau, il apparaît nécessaire de s'adosser à des instances de concertation, une par voie d'eau relevant du petit gabarit entièrement bourguignon, responsables de l'animation, de la coordination et de la mise en œuvre du projet de valorisation. Une contractualisation pluriannuelle s'établira au travers de contrats de canal et sur la base des orientations stratégiques définies précédemment.

Un partenariat sera également conclu avec les gestionnaires de la voie d'eau.

Enfin, un observatoire régional du tourisme fluvial permettra de traduire en termes d'indicateurs le potentiel, l'activité et la performance globale des territoires fluviaux.

☛ **Définir un mode d'organisation des canaux de Bourgogne**

29 – Créer pour les canaux de Bourgogne, du Nivernais, du Centre et la Seille navigable une structure de développement comprenant une représentation des acteurs publics (membres délibérants) et des acteurs privés (membres à voix consultative) : association ou syndicat mixte

30 – Elaborer pour chacune de ces quatre voies d'eau un contrat de canal

☛ **Définir les règles de partenariat entre le conseil régional de Bourgogne, coordonnateur du développement économique, et les gestionnaires des voies navigables**

31 – Etablir un partenariat opérationnel avec les gestionnaires de la voie d'eau

☛ **Créer un groupement de compétences internes et externes à la Région pour assister, valider et organiser les initiatives locales, qu'elles soient publiques ou privées**

32 – Soutenir le développement de partenariats publics / privés : subventions à l'investissement, exonérations, outils de gestion domaniale

33 – Soutenir les prospects d'investisseurs (études préalables à l'investissement...)

34 – Créer un « guichet unique » en direction des porteurs de projets

☛ **Créer un observatoire régional du tourisme fluvial**

35 – Créer un observatoire économique

IV. La gouvernance

Les conditions de la réussite

Au-delà de ces préconisations d'actions, les enjeux de gouvernance sont au cœur de la Stratégie. C'est dans l'implication simultanée des acteurs publics et privés, et le travail en réseau de tous les partenaires impliqués dans le développement touristique fluvial que réside la réussite du projet bourguignon.

1 Le mode de gouvernance

L'objectif commun est de **faire émerger et prospérer en Bourgogne une destination éco-touristique structurée et dynamique, qui répond aux attentes des clientèles par une offre adaptée, basée sur des activités touristiques diversifiées sur et autour de l'eau.**

A ce titre, il est nécessaire de mettre en œuvre une organisation territorialement efficace permettant de constituer un levier suffisamment spécialisé et homogène pour le développement coordonné des territoires riverains de la voie d'eau.

Ainsi, le mode d'organisation prévoit la répartition des responsabilités de la manière suivante :

La Région :

- Coordinatrice du développement économique lié au tourisme sur et autour de la voie d'eau et de l'animation des réseaux d'acteurs.
- Interlocutrice privilégiée des gestionnaires des voies navigables.
- Initiatrice d'une contractualisation partenariale pluriannuelle pour les voies d'eau régionales à petit gabarit : le contrat de canal.

Le comité régional du tourisme de Bourgogne :

- Coordonnateur de la promotion du tourisme fluvial bourguignon.

Les gestionnaires de la voie d'eau

- Chargés de l'exploitation et des investissements sur l'infrastructure, de la préservation et de la qualité de la ressource en eau, de la mise en œuvre des actions relatives à l'amélioration de l'offre et la qualité des services « sur l'eau ».

Des associations ou des syndicats mixtes par voie d'eau (ou fractions de voie d'eau) :

- Responsables de l'animation, de la coordination et de la déclinaison opérationnelle de la Stratégie régionale de valorisation à l'échelle de leur territoire.

Les associations nationales ou d'envergure régionale :

- Forces de propositions sur la programmation et l'exploitation des voies, garantes du respect des engagements par leurs adhérents.

2 Les outils du partenariat

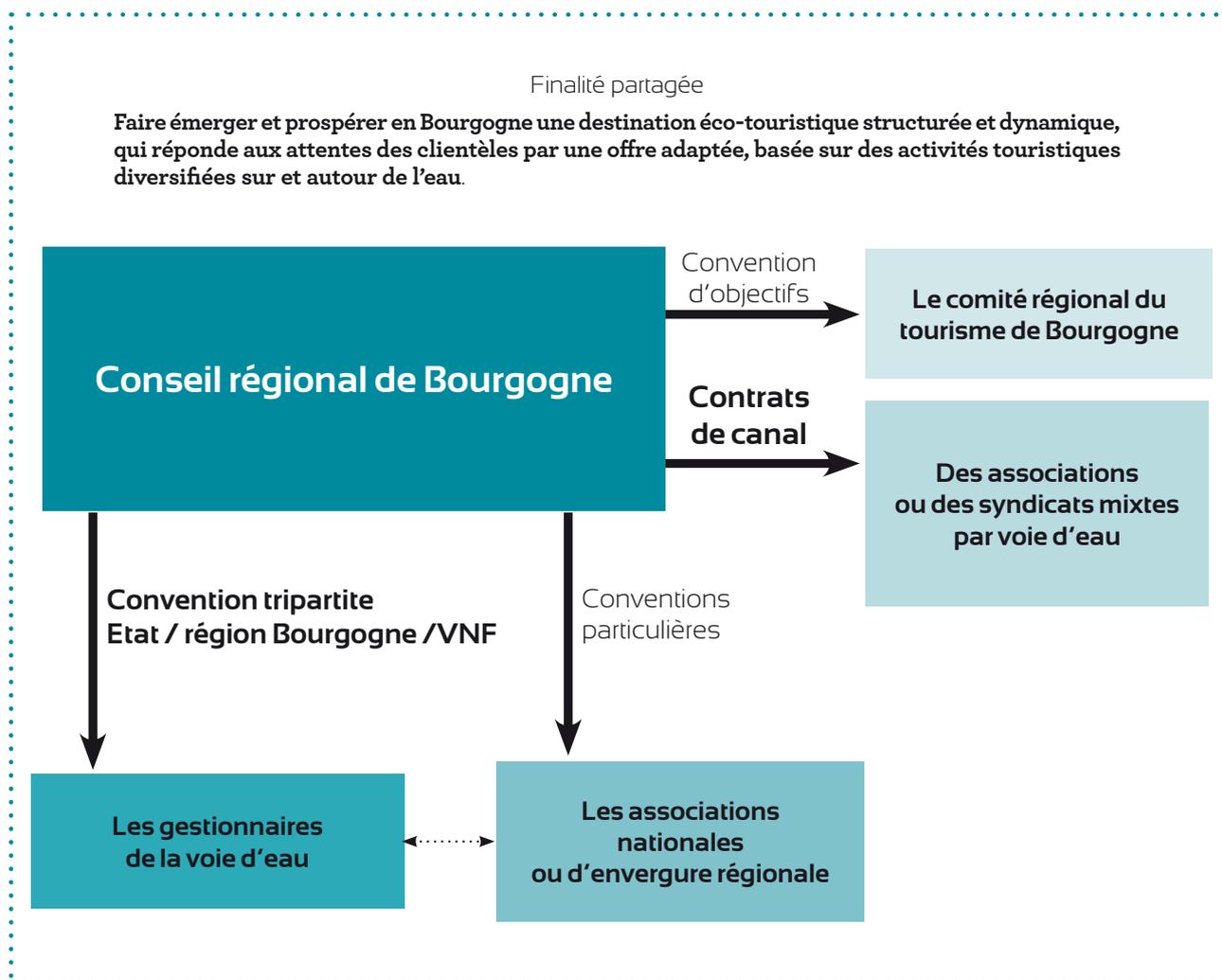
La Stratégie régionale de valorisation touristique des canaux et rivières navigables de Bourgogne se divise en deux volets :

Le volet régional qui comprend :

- la convention tripartite Etat / région Bourgogne / VNF,
- l'avenant au contrat d'objectifs Région / comité régional du tourisme,
- et la signature de conventions de partenariat avec des associations nationales ayant pour vocation le développement du tourisme fluvial.

Le volet territorial qui concerne :

- l'élaboration, sur les voies d'eau du réseau à petit gabarit exclusivement bourguignon (canaux de Bourgogne, du Nivernais, du Centre et Seille navigable), d'un contrat de canal répondant à un cahier des charges régional et déclinant à l'échelle des territoires irrigués par cette voie d'eau ses préconisations d'actions,
- et, pour les autres linéaires navigables, la mobilisation des outils d'intervention publique classiques.



2.1 Les éléments constitutifs du volet régional de la Stratégie

☛ La convention tripartite Etat / région Bourgogne / VNF

Cette convention tripartite entre la région Bourgogne, l'Etat et Voies Navigables de France, mise en œuvre à l'issue de l'expérimentation de décentralisation, le 1^{er} janvier 2013, concrétisera la volonté commune des trois partenaires d'œuvrer pour la réussite de la Stratégie de valorisation touristique et déterminera les objectifs partagés garantissant :

- le maintien des financements indispensables à la pérennité du réseau et la coordination des programmations de travaux,
- l'accélération des actions relatives à l'axe « Améliorer l'offre et la qualité des services sur l'eau »,
- la protection quantitative et qualitative de la ressource en eau nécessaire à l'alimentation des voies navigables bourguignonnes,
- la cohérence d'action sur les modalités d'accompagnement des porteurs de projets publics et privés (soutiens financiers, exonérations, politique et outils de gestion domaniale...),
- la prise en compte des enjeux liés au développement durable et à l'innovation sociale.

☛ L'avenant à la convention d'objectifs Région / CRT

Le comité régional du tourisme est l'acteur chargé de la mise en œuvre des actions destinées à promouvoir la destination Bourgogne. Certaines de ces opérations placent cette structure en qualité de maître d'ouvrage, d'autres lui confèrent un rôle de coordonnateur en particulier dans un travail partenarial et collaboratif avec les structures départementales.

Les attendus ainsi que les modalités de mise en œuvre seront énoncés par avenant à la convention d'objectifs Région / CRT.

☛ Les conventions de partenariat avec des associations nationales ou d'envergure régionale

Des associations disposent de véritables compétences qui peuvent être mobilisées afin de corriger ou d'améliorer le processus de développement des voies d'eau grâce, en particulier, à des retours d'expériences de la part de leurs adhérents.

A l'instar de la convention établie avec l'ANPEI durant la phase d'expérimentation de décentralisation, des conventions de partenariat pourront être établies, fixant notamment des engagements réciproques.

La Stratégie régionale de valorisation touristique des canaux et rivières navigables de Bourgogne se divise en deux volets :

Le volet régional

Convention tripartite
Etat / région Bourgogne / VNF

Contrat d'objectifs
Région Bourgogne / CRT
relatif à la promotion de la
destination

Conventions de partenariat
Région Bourgogne /
association nationales ou
régionales

Le volet territorial

**Réseau à petit gabarit
entièrement bourguignon
(Canaux du Nivernais, Centre,
Bourgogne et Seille navigable)**

Cahier des charges régional



**Réalisation d'un contrat de
canal par voie d'eau**

porté par une structure de
gouvernance

Création d'un comité d'orientation

**Réseau à petit gabarit en partie
sur la région Bourgogne
(Canaux de Roanne à Digoïn, latéral à la
Loire, entre Champagne et Bourgogne)**



Outils classiques

Réseau moyen et grand gabarit



Outils classiques

2.2 Le volet territorial de la Stratégie

☛ Le contrat de canal

Le contrat de canal, outil de contractualisation pluriannuel d'une durée de cinq ans, propre à chaque voie navigable à petit gabarit incluse dans le périmètre bourguignon, sera réalisé à partir de préconisations inscrites au sein d'un cahier des charges régional. Il définira les priorités d'actions à mener sur cette période notamment pour l'axe consacré à « favoriser et améliorer l'offre de services autour de l'eau ».

Ce document sera le premier acte de la structure de gouvernance (association ou syndicat mixte) dès que celle-ci aura été créée sur chaque voie d'eau.

Ce contrat de canal repose sur la mise en place d'un engagement pluriannuel d'investissements permettant à chacun des protagonistes du développement de la voie d'eau d'inscrire sa réflexion et son action dans la durée. Pour sa mise en œuvre, chaque maître d'ouvrage mobilisera auprès des différents financeurs les moyens prévus pour la réalisation du projet dont il a la responsabilité.

Ces linéaires bénéficieront également des effets de la convention tripartite établie entre le gestionnaire de la voie d'eau, l'Etat et le conseil régional.

De plus, dans le cadre de la mise en œuvre formelle des objectifs des contrats de canal, il sera créé un comité d'orientation pour chaque contrat de canal.

Ce comité sera présidé par le vice-président en charge du tourisme et des canaux de la région Bourgogne. Il rassemblera, deux fois par an, des représentants de la structure de développement. Ses débats permettront d'évoquer collégialement :

- le plan de marche du contrat de canal,
- la liste des dossiers d'investissements qui sont envisagés en cours d'année,
- le bilan des opérations menées,
- les problèmes éventuellement rencontrés.

Pour permettre l'émergence de ces contrats, la Région accompagnera financièrement les acteurs désireux de s'engager dans une telle démarche au travers de deux aides mobilisables à cet effet :

- un appui à la constitution de la structure,
- un appui à l'élaboration du contrat de canal.

☛ Des interventions pour les voies navigables interrégionales

Pour toutes les autres voies navigables à petit gabarit ou situées sur le réseau classé magistral (canal de Roanne à Digoin, canal latéral à la Loire, canal de Briare, canal entre Champagne et Bourgogne, rivières Saône et Yonne), la valorisation touristique sera accompagnée par les dispositifs de droit commun.

Les initiatives devront dans tous les cas répondre aux objectifs de la stratégie régionale et aux actions déclinées au chapitre III, leur rattachement à des schémas de développement coordonnés à l'échelle de ces bassins interrégionaux constituant une garantie supplémentaire de l'engagement de ces porteurs de projets.

V. Le suivi et l'évaluation

Cette stratégie sera mise en œuvre dès son adoption par l'assemblée régionale le 10 septembre 2012.

Un comité régional de suivi et de recommandations de la stratégie régionale de valorisation touristique des canaux et rivières navigables de Bourgogne aura pour mission le suivi global de la stratégie.

Réuni sous l'autorité du conseil régional de Bourgogne au moins une fois par an, il sera chargé de suivre l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie et de formuler des recommandations.

Les critères d'évaluation de la stratégie seront définis d'ici le 31 décembre 2012.

A cet effet, un bilan fondé sur des indicateurs de suivi des actions et des indicateurs d'impact sera présenté annuellement devant ce comité.

Remerciements

Le conseil régional de Bourgogne remercie :

L'ensemble des élus et leurs services (conseil régional, conseils généraux, Voies Navigables de France, syndicats mixtes de développement, communautés de communes, réseaux consulaires, ...), les acteurs et prestataires touristiques pour leur contribution aux réflexions préalables à la rédaction de la stratégie régionale de valorisation touristique des canaux et rivières navigables de Bourgogne

Plus particulièrement le comité régional du tourisme, le conseil économique social et environnemental régional, l'Association Nationale des Plaisanciers en Eaux Intérieures, les Amis du Canal du Nivernais, l'association « Autour du canal de Bourgogne » et l'Entente des canaux du Centre-Est, le comité régional du tourisme fluvial.

